

Régie de l'énergie, no. R-3960-2016

***Demande d'autorisation d'Hydro-Québec  
dans ses activités de transport d'électricité relative à la construction  
de la ligne 120 KV du Grand-Brulé – Dérivation Saint-Sauveur***



---

**ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES  
ET PAYSAGÈRES  
COMPARATIVES**

**ANNEXE 2**

**PROJET DE LIGNE  
GRAND-BRÛLÉ –  
DÉRIVATION SAINT-SAUVEUR**

---

*Genest Experts Conseils*

**Genest Experts Conseils**  
46, avenue de la Vallée,  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R5

---

**Mme Catherine Berbery,**  
Adjointe à la direction et responsable des communications  
Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881, chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

2016-05-30

**Projet : Études environnementales et paysagères comparatives, solutions 1 et 3 d'Hydro-Québec - Projet de ligne à 120 kV Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur**

**Objet : ANNEXE 2 : Cartes de localisation des impacts des solutions 1 et 3**

---

Madame,

Vous trouverez, comme convenu, l'annexe 2 du rapport synthèse de l'étude citée en rubrique.

Cette annexe présente les cartes de localisation des sources d'impacts pouvant être générées par les tracés de ligne des solutions 1 (Ligne Grand-Brûlé / Dérivation Saint-Sauveur) et 3 (Ligne Grand-Brûlé / Dérivation Saint-Donat).

Ces cartes, au nombre de cinq, illustrent la localisation des impacts environnementaux identifiés dans le cadre de la présente étude – "Études paysagères et environnementales comparatives, 2016-05-16" :

La solution 1 – Nouvelle ligne à 120 kV (Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur) constitue la solution optimisée retenue par le Transporteur. Cette solution consiste à construire une nouvelle ligne à 120 kV de 42,5 km (construction de 30,5 km et reconstruction de 12 km) du poste du Grand-Brûlé à la dérivation Saint-Sauveur.

La solution 3 – Nouvelle ligne à 120 kV (Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Donat) consiste à construire plus au nord, entièrement à l'intérieur d'emprises de ligne existantes, une nouvelle ligne à 120 kV d'environ 48,5 km, du poste du Grand-Brûlé à la dérivation Saint-Sauveur, en passant par la dérivation Saint-Donat et le poste de Saint-Agathe.

Espérant le tout conforme à vos attentes, nous vous prions d'agréer, Madame, nos sincères salutations.



**Élaine Genest**  
**Architecte paysagiste et aménagiste**  
Genest Experts Conseils

## **ANNEXE 2 :**

### **CARTES DE LOCALISATION DES SOURCES D'IMPACT DES SOLUTIONS 1 ET 3**

Cette annexe présente les cartes de localisation des sources d'impacts pouvant être générées par les tracés de ligne des solutions 1 (Ligne Grand-Brulé / Dérivation Saint-Sauveur) et 3 (Ligne Grand-Brulé / Dérivation Saint-Donat).

Ces cartes, au nombre de cinq, illustrent la localisation des impacts environnementaux identifiés dans le cadre de la présente étude – "Études paysagères et environnementales comparatives, 2016-05-16" :

- **La carte 3** identifie les sources d'impacts générés par le tracé de la solution 1 - Ligne Grand-Brulé / Dérivation Saint-Sauveur, telle que retenue par le Transporteur.
- **La carte 4** identifie les sources d'impacts générés par le tracé de la solution 3 - Ligne Grand-Brulé / Dérivation Saint-Donat, dans sa version non optimisée, telle que présentée par le Transporteur.
- **La carte 5** identifie les sources d'impacts générés par le tracé de la solution 3 - Ligne Grand-Brulé / Dérivation Saint-Donat, dans sa version optimisée.
- **La carte 6** identifie les sources d'impacts générés, tant par le tracé de la solution 1 - Ligne Grand-Brulé / Dérivation Saint-Sauveur (version optimisée et retenue) que par le tracé de la solution 3 - Ligne Grand-Brulé / Dérivation Saint-Donat (version non optimisée), tels que soumis par le Transporteur.
- **La carte 7** identifie les sources d'impacts générés, tant par le tracé de la solution 1 - Ligne Grand-Brulé / Dérivation Saint-Sauveur (dans sa version optimisée et retenue par le Transporteur) que par le tracé de la solution 3 - Ligne Grand-Brulé / Dérivation Saint-Donat, (version optimisée).

Dans le cadre de cette étude, les impacts identifiés sont d'envergure majeure, modérée, mineure ou négligeable.

Ces cartes sont présentées dans le document ci-contre.

## **FAITS SAILLANTS ET CONCLUSION**

Le territoire des MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides correspond à un environnement et des paysages fortement sensibles. La localisation de la ligne à 120 kV Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur sur le territoire, doit être guidée par l'utilisation maîtrisée des critères d'intégration dont s'est doté le Transporteur dans nombres de ses outils méthodologiques.

La localisation d'un tracé de ligne à l'intérieur même de l'unité de paysage et du bassin visuel du noyau villageois de Saint-Adolphe-d'Howard et du lac St-Joseph, centre névralgique local, valorisé tant pour leurs qualités récréotouristiques que paysagères, doit être particulièrement évitée. Cet environnement, parce qu'il correspond à un lieu de concentration d'observateurs et parce qu'il représente le pôle actuel de service, de résidence et d'attrait touristiques, correspond à un lieu hautement valorisé et doit, à ce titre, être protégé.

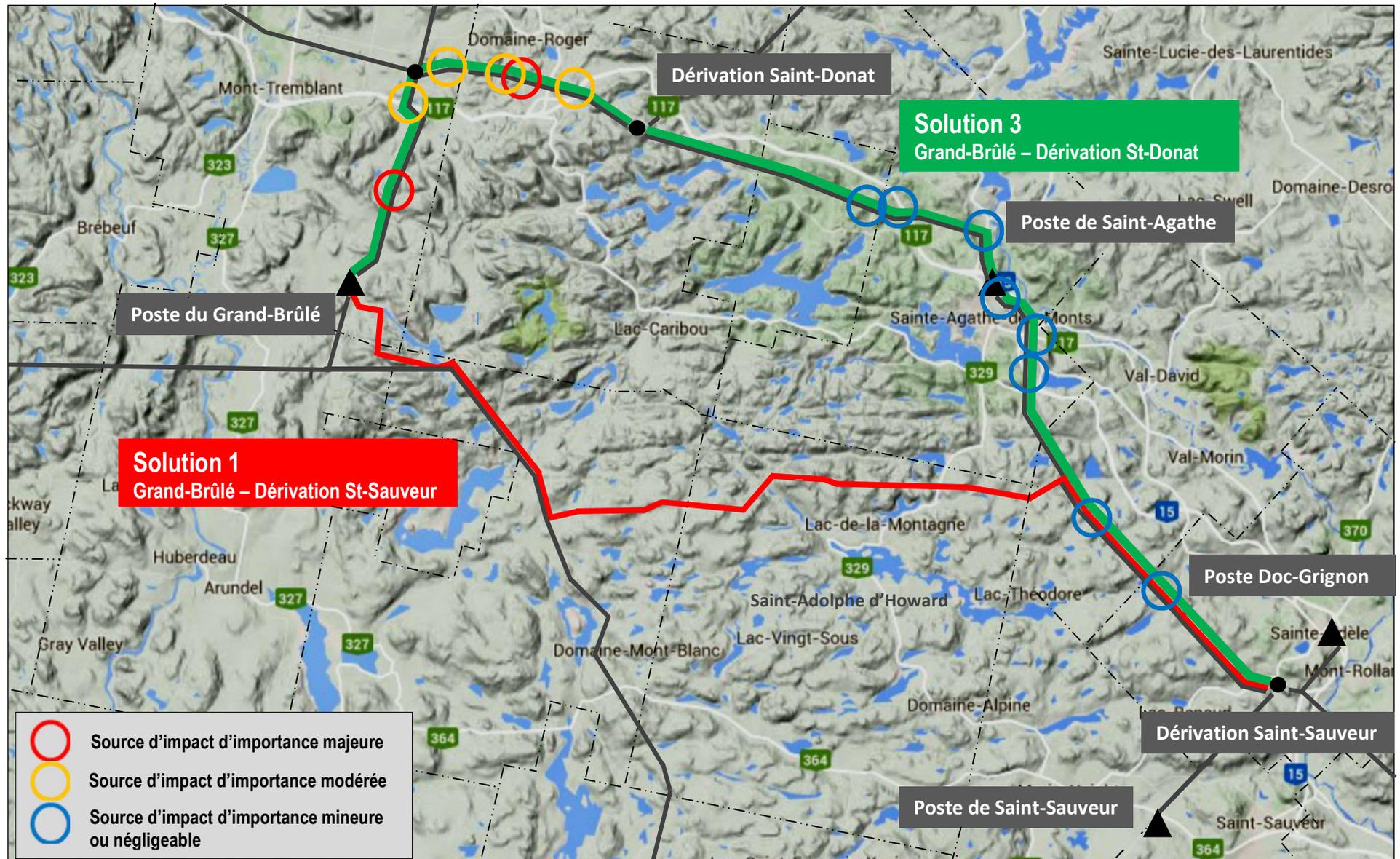
La prédominance des considérations techniques et économiques du projet ne peuvent suffire à justifier les impacts environnementaux, paysagers, récréotouristiques et, conséquemment, économiques pouvant être générés sur le territoire de Saint-Adolphe d'Howard, particulièrement quand une alternative de moindre impact est possible.

Le tracé de la solution 3, quoique susceptible (comme le tracé de la solution 1) de générer des impacts environnementaux certains, risque d'entraîner de moins sérieuses perturbations sur le territoire, car il emprunte l'emprise de lignes existantes. La présence actuelle d'équipements de lignes électriques atténue de façon importante la qualité du paysage observé localement. Ainsi, avec la mise en place de pylônes de 45 à 48 mètres de hauteur maximale et l'optimisation de la localisation de ces mêmes structures :

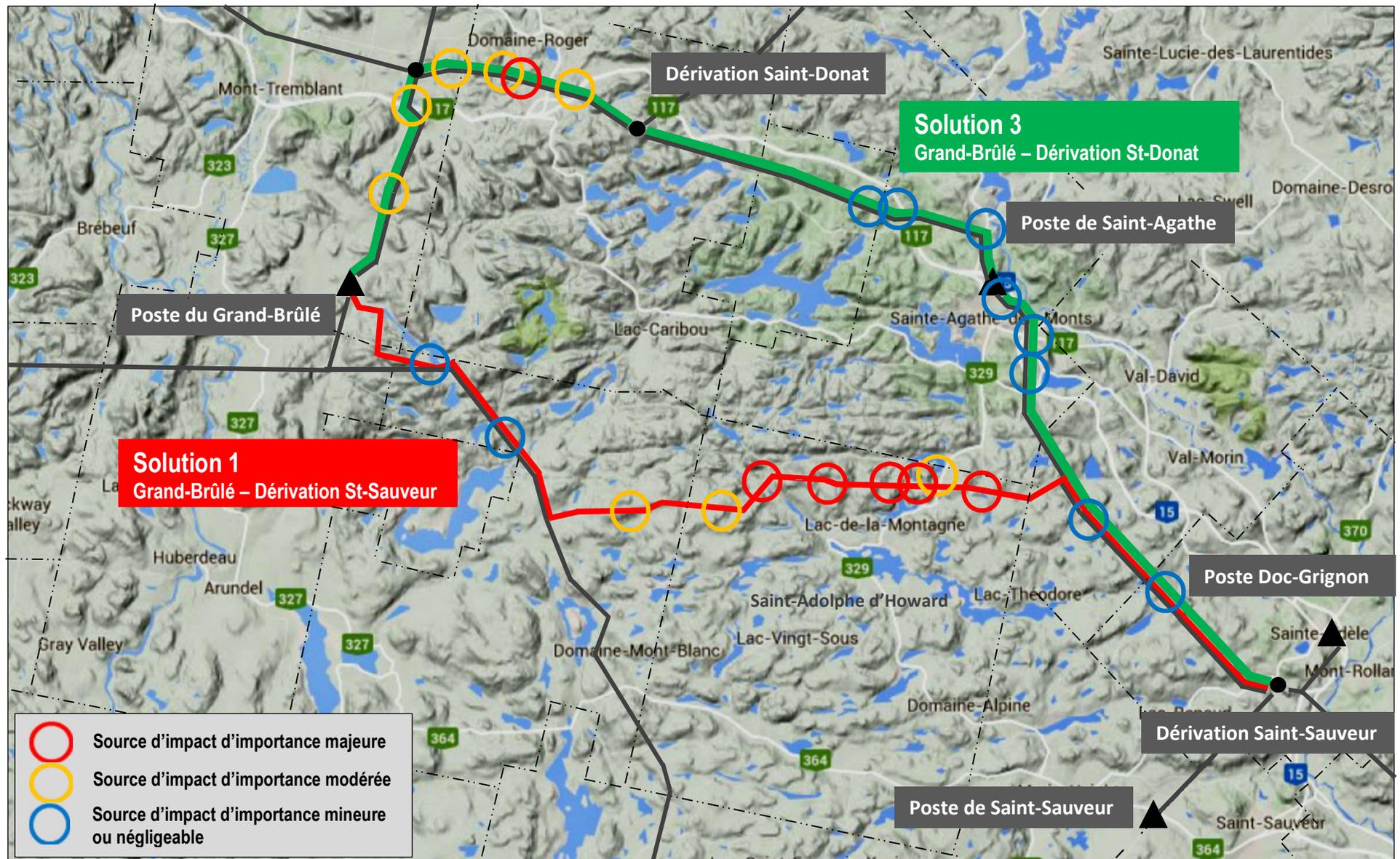
- **Le tracé de la solution 1 permet de ne générer aucun impact résiduel majeur sur le territoire de la MRC des Laurentides. Le tracé de la solution 1 risque cependant d'entraîner des impacts résiduels majeurs sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard**, dans les secteurs du noyau villageois, de la route panoramique 329 et des lacs Saint-Joseph, des Trois-Frères, Baguette, du Rocher, Dubuc et Bourque et des impacts visuels résiduels modérés dans les secteurs des lacs de la Montagne, Valiquette, de la Borne et le Gros.
- **Le tracé de la solution 3 permet, par ailleurs, de ne générer aucun impact résiduel majeur sur le territoire Saint-Adolphe-d'Howard. Sur le territoire de la MRC des Laurentides, il permet, par ailleurs, de réduire tous les impacts résiduels de majeurs à nuls**, dans la mesure où des solutions d'optimisation et d'atténuation sérieuses sont apportées au projet, à savoir par le remplacement complet de la ligne existante dans une emprise de même largeur.



Carte 4 : Ligne à 120 kV Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Donat / identification des impacts de la solution 3 (non optimisée)



Carte 6 : Ligne à 120 kV Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur / Étude comparative de la solution 1 et de la solution 3 - non optimisée



Carte 7 : Ligne à 120 kV Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur / Étude comparative des solutions 1 et 3 (optimisées)

